

I- Bilan d'Activités 2001 SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

1.1 - ETAT SYNTHETIQUE DES OBJECTIFS PARTICULIERS ASSIGNES AU SERVICE

❖ A - CREATION :

Créé par la délibération n°85-1131 AT du 29 novembre 1985, complétée par la délibération n°2000-138 / APF du 9 novembre 2000, le service précédemment dénommé « service de la Culture » a pris le nom de « service de la Culture et du Patrimoine ». Il est notamment chargé depuis le 1er janvier 2001 de :

- la préservation et du rayonnement des langues polynésiennes,
- la protection, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion du patrimoine culturel, légendaire, historique et archéologique de la Polynésie française,
- la programmation, de la coordination et du suivi des actions concourant au développement culturel et artistique et des moyens publics y afférents,
- l'élaboration des réglementations afférentes aux missions susmentionnées et du suivi de leur application.

A ce titre, il est en charge de l'assistance technique, du suivi et de la coordination des actions et des moyens de fonctionnement des établissements publics et organismes à vocation culturelle et artistique.

Dans le champ des missions « archéologie » et « traditions », un comité scientifique assiste le chef de service en matière d'évaluation des programmes d'actions proposés et de leurs réalisations.

❖ B - ATTRIBUTIONS

L'arrêté n° 1620 / CM du 24 novembre 2000 organise le fonctionnement du Service de la Culture et du Patrimoine et l'investit des missions qui suivent :

1/ Au titre du rayonnement des langues polynésiennes, le Service initie toute action et tout programme concourant à la préservation et à la valorisation de ces langues, y participe ou en assure le suivi.

2/ Au titre de la protection, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion du patrimoine archéologique, légendaire et historique, le Service :

- instruit les demandes :
 - d'autorisation de fouilles, prospections et sondages,
 - d'inscription sur listes, en vue de leur classement, des objets, des sites et des monuments historiques, archéologiques et légendaires,
 - de classement des objets, des sites et monuments précités.

- effectue le suivi des chantiers de fouilles, de prospections et de sondages autorisés ou d'urgence ainsi que les travaux de consolidation, de restauration et d'entretien des vestiges mis au jour,
- établit l'inventaire des gisements, des sites et monuments archéologiques ou ayant un intérêt historique, culturel ou légendaire,
- apporte son concours au transfert et au dépôt des objets, spécimens ou documents ayant un intérêt historique, archéologique ou culturel auprès d'organismes spécialisés,
- procède à des travaux de recherches, assure la diffusion et l'exploitation des données scientifiques et leur vulgarisation,
- recueille, conserve, étudie tous documents, toutes traditions orales, savoir-faire traditionnels, attitudes et gestuelles, ayant trait au patrimoine historique, culturel et légendaire.
- valorise et diffuse le patrimoine susmentionné ou participe à sa valorisation ou à sa diffusion.

3/ Au titre de la programmation, de la coordination et du suivi des actions concourant au développement culturel et artistique, le Service:

- conseille et assiste les établissements publics à vocation culturelle dans la réalisation et la coordination de leurs missions, assure le suivi de l'activité de ces établissements et apporte, à cet égard, toutes les informations utiles au ministre de tutelle pour l'exercice de ses prérogatives,
- instruit et assure le suivi des demandes de subvention adressées au ministre chargé de la culture,
- rassemble les informations et documentations relatives au domaine culturel et artistique et peut en assurer la diffusion par tous moyens.

4/ Chargé d'élaborer la réglementation et de veiller à son application, le Service assure cette mission dans tout domaine de sa compétence.

Le service est appelé à participer à l'élaboration de toutes conventions et programmations financières ayant trait aux missions sus-évoquées.

Il est chargé, dans le respect des compétences imparties aux services spécialisés, du suivi de ces conventions et de la mise en œuvre des obligations contractées.

Un comité scientifique, placé auprès du service de la Culture et du Patrimoine, est notamment consulté pour l'évaluation:

- - des programmes d'actions proposées,
- - des résultats des actions menées.

Le chef de service assume au sein des commissions, conseils et organismes, la représentation jusque là dévolue au directeur du « Centre Polynésien des Sciences Humaines-Te Anavaharau » en tant qu'elle ressort des missions confiées au service de la Culture et du Patrimoine.

1.2 - ETAT DES REALISATIONS AU 31/12/2001

A - CONSTATS

* L'année 2001, période de transition a été celle de la mise en œuvre de la refonte statutaire du service après la reprise des activités archéologiques et ethnologiques de l'ex – Centre Polynésien des Sciences Humaines en plus d'une nouvelle mission comme « la préservation et le rayonnement des langues polynésiennes ».

* Le transfert des activités archéologiques et traditions du CPSH vers le service, même s'il avait été bien préparé par le ministère, a connu un démarrage fastidieux pour les agents qui ne virent leur contrat de travail et arrêté d'affectation dans la nouvelle entité être établis qu'au mois de mai 2001. Pourtant l'ensemble des dossiers administratifs avait été remis au service du personnel dès le mois d'octobre 2000 afin d'éviter tout problème. D'ailleurs, les agents fonctionnaires ne connurent pas les déboires des ANFA. Les salaires furent versés tardivement et à raison d'avances ne représentant que 80 % du montant dû. L'absence de couverture sociale – même temporaire – fut mal ressentie. Ce furent deux des points de revendication sociale du syndicat auquel avait adhéré la majorité des effectifs.

* Le réaménagement du bâtiment du service a été entrepris pour accueillir les effectifs précédemment hébergés à Fare ute – Papeete ; la réalisation de travaux divers a été un préalable à toute action (mise aux normes en électricité, travaux d'adduction téléphonique, équipement d'un standard téléphonique numérique, branchement électrique en triphasé indépendant du Musée de Tahiti et des Iles, câblage de 30 lignes informatiques pour l'accès des ordinateurs à l'intranet de l'administration territoriale et à l'Internet, sécurisation des lieux par l'installation d'un système d'alarme électronique de surveillance interne au bâtiment, installation d'une barrière automatique pour l'accès au parking du service, fabrication et pose d'un portail d'accès avec motorisation électrique, révision générale de la plomberie, installation de climatiseurs dans les bureaux et salles de réunion non équipés...).

B - ACTIVITES TRANSVERSALES

* Participation active à la 2^{ème} édition des journées du patrimoine.

* Stage de 2 semaines pour 2 agents et le chef de service en vue de l'organisation interne de la prévision économique et dans le cadre d'un soutien à la gestion des projets du Contrat de Développement 2002-2003 du secteur culture (Logiciel MS Project).

* Définition et mise en forme des formulaires types de demande de travaux archéologiques et de prospections préventives ou d'urgence.

* Regroupement des fonds de livres, des documentations inédites et des articles disponibles au sein d'une seule et même bibliothèque.

* Préparation du site Internet « Tahiti héritage » avec la compilation de bibliographies et de textes relatifs aux sites toponymiques, savoir-faire, flore...

* Préparation d'un site Internet intitulé « Sur les traces de Hiro », héros légendaire de Polynésie

* Contribution au Schéma d'Informatisation Géographique (SIG) pour la partie des sites historiques, toponymiques et archéologiques.

* Participation de certains agents à plusieurs Plans généraux d'aménagement (PGA) en siégeant dans différentes Commissions locales d'aménagement (CLA):

- Réunions à Tahiti pour les communes de Paea, Mahina, Pirae, Punaauia et Fangatau , Fakahina (Tuamotu) ;
- Déplacements à Maupiti, à Raiatea – Uturoa (îles sous-le-vent) et à Tikehau, à Rangiroa et à Makatea (Tuamotu).

C - ACTIVITES RELEVANT DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

* Suivi du dossier de demande d'exportation des vestiges archéologiques

* Constitution de divers dossiers bibliographiques sur l'archéologie

* Diffusion de connaissances lors de l'accueil au service d'étudiants préparant des exposés sur la culture en général ou sur des sujets plus spécifiques (culture matérielle, marae ...).

* Participation au projet de construction de la route menant de Papeete à Taravao, et au projet de rechargement de la piste traversière reliant la vallée de Papeno'o à celle de Mataiea. Rencontre in situ des responsables civils et militaires du projet. Recherches cadastrales à la direction aux affaires foncières. Recherche de plans au service de l'urbanisme et à la direction de l'équipement. Collecte de *tomite* au service des archives territoriales.

* Poursuite de l'inventaire des archives archéologiques (inventaire comprenant l'ensemble de la documentation associée aux divers travaux menés par le département d'archéologie de l'ex Centre Polynésien des Sciences Humaines - Te Anavaharau depuis 1979).

* Recensement des ressources existantes en vue de la mission d'expertise de Stéphanie Jacquemot du Service Régional d'Archéologie de Lorraine. Mise à plat des données (recensement du nombre de plans, rapports de fouilles, photos et diapos par entité géographique).

* Début de mise en place d'une carte archéologique informatisée en s'inspirant de l'application PATRIARCHE déjà utilisée en Métropole par le ministère de la culture. Cette fiche pourra être utilisée pour les fonds respectifs de l'archéologie et des traditions orales.

* Conseil en archéologie auprès des partenaires institutionnels (communes et associations).

* Sorties sur le terrain pour l'évaluation des actions à entreprendre. Mise à jour des fichiers de certains des sites déjà inventoriés dans les années 80. Inventaire de nouveaux sites.

* Mission à Moorea pour la mise en place de chantiers de développement chargés de l'entretien de marae et en vue de repérer des structures archéologiques signalées par des particuliers sur leur propriété sise à Afareaitu.

* Mission à Moorea pour participer à des fouilles archéologiques à Opunohu, sur le site SC Mo 123 conduites par Melle Jennifer KAHN de l'Université de Berkeley, Californie.

* Mission à Raiatea pour la mise en place de chantiers de développement chargés de l'entretien de marae et la localisation de sites sur le domaine agricole de Faaroa avant l'édification d'un complexe d'enseignement.

* Missions à Huahine pour accompagner la mise en place de chantiers de développement chargés de l'entretien de marae et pour la recherche de sites sur le tracé des travaux programmés par la commune pour l'électrification de l'île.

* Mission aux Gambier (Mangareva et à Akamaru) pour prospection et sondages, avec Messieurs Eric CONTE et Patrick KIRCH.

* Visite de sites archéologiques avec les scolaires et étudiants demandeurs. Constitution d'un dossier documentaire sur les marae.

* Assistance auprès du Groupement d'Etudes et de Gestion du Domaine Public (GEGDP) pour les autorisations de travaux d'extraction et d'excavation de la puissance publique (direction de l'équipement) et des entreprises privées.

D - ACTIVITES RELEVANT DU PATRIMOINE ETHNOGRAPHIQUE

* Inventaire des archives ethnographiques, comprenant l'ensemble de la documentation associée aux divers travaux menés par le département des traditions de l'ex Centre Polynésien des Sciences Humaines - Te Anavaharau depuis 1979.

* Edition du coffret d'ouvrages de « te ara pô » (Pouira a TEAUNA).

* Constitution de divers dossiers bibliographiques sur l'ethnologie.

* Transcription et correction des textes des rari ou ru'u (chants marquisiens) de l'île de Fatuiva pour être mis à la disposition des associations culturelles et des étudiants.

* Retranscription de la légende du cocotier (version de Taipivai - Nuku-hiva - et celle de Hanavave - Fatuiva - Marquises) dans ses versions diverses.

* Assistance auprès de Madame Marie-Hélène Thiault, conservateur du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, pour identifier et rencontrer les descendants des signataires du Protectorat.

E - ACTIVITES RELEVANT DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DE LA DOCUMENTATION

* Aide pour l'édition de cahiers du patrimoine dont le premier « Porapora i te fānau tahi » et de la carte culturelle de Bora Bora.

* Constitution de divers dossiers bibliographiques sur le patrimoine historique.

* Poursuite des transcriptions des bandes magnétiques contenant les enquêtes ethnographiques recueillies par l'ancien département des traditions du C.P.S.H., afin de constituer une banque de données.

* Rapport sur le fortin de la Punaruu et proposition de ré-habilitation.

* Commande de documents d'archives à Aix-en-Provence de plans de la Tour de Punaauia et plans de situation des sites militaires entre Papeno'o et Punaauia. Inventaire de la collection de plans et mémoires de Tahiti et des Marquises entre 1843 et 1880 (patrimoine historique).

* Missions à Huahine pour la collecte de données relevant de la tradition et des savoirs.

* Expertise avec un spécialiste de la société Nucléart des bois et graines gorgés d'eau provenant des fouilles archéologiques de Fa'ahia effectuées à Huahine en 1983, 1984 et 1985.

Diffusion de connaissances en faveur d'étudiants.

F - ACTIVITES RELEVANT DU SUIVI FINANCIER

* Instruction des dossiers de subventions consenties par le Ministère en charge de la culture et contrôle de leur utilisation par les bénéficiaires.

* Contrôle de la gestion financière des Académies Tahitienne et Marquisienne.

G - ACTIVITES RELEVANT DU SUIVI ADMINISTRATIF, DES ETUDES ET DE L'INFORMATIQUE

* Participation du chef de service à la 3ème réunion du Comité exécutif du Conseil des Arts du Pacifique à Nouméa les 1^{er} et 2 mars 2001, relative au bilan du Festival des Arts s'étant déroulé en Nouvelle Calédonie en l'an 2000,

* Enquête publique effectuée sur l'île de Huahine par un commissaire enquêteur pour le classement du complexe de marae dénommé « *Te ana hui'arii* » de la commune associée de Maeva avec périmètre de protection.

* Supervision de l'organisation des concours littéraires en *reo ma'ohi* – Prix du président et prix du président pour la jeunesse.

* Conception du futur site Internet du Service de la Culture et du Patrimoine, regroupant toutes les données utiles pour les utilisateurs, partenaires, publics, administrations, chercheurs.

* Réalisation d'un site dynamique en intranet qui propose 3 rubriques :

- les gestes de mon pays,
 - une base de données sur les prénoms polynésiens
 - et un lexique franco-tahitien des termes juridiques.
- * Conception de projets intégrables dans le site Internet du Service de la Culture et du Patrimoine incluant des rubriques relatives aux légendes, calendrier lunaire polynésien...
 - * Mission à Huahine le 3 mai 2000 pour la visite des sites archéologiques de Maeva et rencontre avec l'association « Opu Nui », chargée de l'entretien.
 - * Instruction des autorisations administratives et travaux de restauration ou de fouilles archéologiques par la prise d'arrêtés ministériels après consultation du Comité scientifique placé auprès du service et réuni en juillet et novembre 2001.
 - * Suivi de la convention relative à la mission d'étude et de conseil sur la réorganisation du Musée de Tahiti et des îles et du Musée Gauguin.
 - * Mise en œuvre de plusieurs chantiers de développement locaux adultes et jeunes pour des travaux d'entretien des structures archéologiques et/ou mise en valeur à Moorea (Opunohu), Raiatea (Opoa – Taputapuatea), Ua Huka et Hiva Oa (Marquises). D'autres chantiers de développement ont été affectés à la transcription d'enregistrements issus d'enquêtes ethnographiques et à l'inventaire de la documentation disponible avec trois étudiantes en *Reo ma'ohi*.
 - * Entretien permanent du marae de Taputapuatea (Raiatea) et des marae de Maeva à Huahine par 3 agents FPT de catégorie D.
 - * Contribution au colloque sur le dynamisme associatif en Polynésie française initié par le ministère de la jeunesse et des sports. Participation aux travaux de réalisation du site Internet du Ministère de la culture, sous sa direction.
 - * Participation mensuelle à la Commission des Sites et des Monuments Naturels (CSMN) et au Haut Comité à la Recherche Scientifique.
 - * Participation aux Conseils d'administration du Musée de Tahiti et des îles, de la Maison de la Culture et du Conservatoire Artistique.
 - * Contrôle et suivi administratif et comptable des conventions passées entre la Polynésie française et :
 - l'association des amis du Musée Gauguin pour la gestion du Musée Gauguin.
 - l'association « Haururu » pour la gestion d'une partie des sites archéologiques de la vallée de Papenoo (Fare Hape).
 - l'association des Amis de James Norman Hall pour la gestion de la Maison d'écrivain.

H - OBSERVATIONS

Faute de l'implication de quelques agents qui ont fait preuve d'une forte résistance au changement statutaire, leurs collègues se sont mobilisés pour pallier cet inacceptable comportement. Des lettres de mission ont été notifiées à chacun des cadres et agents en charge d'activités ciblées. De

nombreuses défections pour raison de « santé » ont tout particulièrement retardé la rénovation du service et ses actions, et le redéploiement des tâches a été délicat à mettre en œuvre.

1.3. - SUBVENTIONS ACCORDEES

A- SUBVENTIONS ACCORDEES EN L'AN 2001 :

Les subventions territoriales de fonctionnement accordées par arrêtés et préparés par le service sur instructions du Ministère en charge de la Culture et de la Promotion des Langues polynésiennes, furent les suivantes :

INTITULES	MONTANT FCFP
<u>657-501 Subvention à l'Académie Tahitienne</u>	
AT-Fare Vana'a (Dotation 2001, 1er versement)	15 000 000
AT-Fare Vana'a (Dotation 2001, 2e versement)	15 000 000
<u>657-505 Subvention pour la sauvegarde et conservation du patrimoine</u>	
Ass. Apaka Ihi Te Vii Tahi no Hiva Oa (Nettoyage et entretien de Taaoa)	3 000 000
Ass Haururu (Entretien des sites Papenoo)	500 000
Ass Aha Tau (Programmes d'actions 2001)	5 000 000
Ass Aha Tau (Travaux de fouilles à Matairea)	3 000 000
<u>657-506 Subvention pour l'aide à l'édition</u>	
CTRDP (Publication de 6 ouvrages)	1 000 000
Te Fare Iamanaha-Musée de Tahiti et des Iles (Edition d'ouvrages)	10 000 000
<u>657-507 Organisation des manifestations du Heiva</u>	
Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (Manifestations du Heiva)	55 000 000
<u>657-508 Subvention pour le développement culturel</u>	
Ass Temaeva (Participation à la parade de Chingay)	1 000 000
LPP St Joseph (Organisation du 3 ^e concours en joaillerie)	100 000
Foyer de l'étudiante de Paofai (Confection de costumes)	250 000
Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (Enrichissement fond documentaire biblio.)	2 000 000
Ass Hitimano Ura (Diverses actions au titre de 2001)	8 000 000
Ass Ori Here (Participation au festival de Hilo)	500 000
Ass Vibrafon (Manifestation Echo du tambour)	1 500 000
Ass Tahiti Here (Participation au Heiva i Oahu)	300 000
Te Tuhuka o te Henua Enana (Particip. au 11 ^e salon/Paris)	250 000

Compagnie Parenthèses (Prod. d'une pièce de théâtre)	400 000
Ass Les Gds Ballets (Tournée européenne)	1 000 000
Ass Aha Tau (Programme d'actions 2001)	5 000 000
Ass Te Reo o te Tuamotu (Festival des langues)	1 000 000

Ass Tomite Taurua no PPT (Org. Fête de la musique)	600 000
Ass Poerava (Déplacement culturel en Nlle Calédonie)	320 000
Ass Te Ra'i Ura (Org. Représentation marae Arahurahu)	1 000 000
Tomite Heiva Rau Nui no Matairea (10 ^e édi. H. Nui Va'a)	800 000
Ass Editeurs de Tahiti/Iles (Part. Salon du livre Ouessant)	400 000
Ass Te Hotu Nui no Mapuaura (Heiva i Faaone)	300 000
Comité organisateur du Carnaval (Carnaval à PPT)	800 000
Syndicat I. Ua Huka (Expos. Copies d'objets)	300 000
Ass Tomite Taurua no PPT (Org. Heiva Tumu 2001)	500 000
<u>657-508 Subvention pour le développement culturel</u>	
Ass Te U'i no Matarii (Pièce de théâtre)	650 000
Ass Musicale et Polynésienne (Concours d'orchestre)	1 000 000
APE Ecole de Rikitea-Gambier (Déplacement à Honolulu)	500 000
Ass AGAPE (Réalisation et édition d'1 catalogue)	600 000
Te Fare Iamanaha-Musée de Tahiti et des Iles (1 ^{ère} partie traitement objets)	1 000 000
Ass Editeurs de Tahiti / Iles (5 ^e édition salon du livre Outre-mer)	250 000
Ass Musicale et Culturelle (Tournée tremplin/chanson)	200 000
Ass Vibrafon (Complément Echo des tambours)	500 000
<u>657-509 Subvention à l'Académie marquisienne</u>	
Académie Marq. (1 ^e versement dotation 2001)	8 000 000
Académie Marq. (2 ^e versement dotation 2001)	2 700 000
<u>657-510 Subvention pour l'organisation du Heiva dans les archipels</u>	
Ass Manureva i te Rai Matuatini (Heiva i Rurutu)	2 000 000
Ass Tomite Heiva Rau Nui no Matairea (Heiva à Huahine)	1 500 000
Ass Raronuku Raroia (Heiva à Raroia-Takume)	300 000
Comite du tourisme de Moorea (Tiurai à Moorea)	1 000 000
<u>657-932 Subvention à l'Association TAHITI NUI 2000</u>	
Ass Tahiti Nui 2000 (Programme d'actions 2001 1 ^e vers.)	150 000 000
Ass Tahiti Nui 2000 (Fête de l'autonomie)	10 000 000
TOTAL GENERAL	314 020 000

B – SUBVENTIONS ENGAGEES JURIDIQUEMENT EN 2001 QUI SERONT REENGAGEES ET REGLEES EN 2002

Certaines subventions engagées sur l'exercice 2001 et officialisées en 2002 seront prises en charge sur l'exercice 2002.

Les bénéficiaires concernés sont :

pour la section de FONCTIONNEMENT

- L'Association « les Grands Ballets de Tahiti-tahiti : 480 000FCFP (Tournée de fin d'année en Europe) ;
- L'Association TAHI NUI 2000 : 50 000 000FCFP (2^e versement du programme d'actions 2001) ;
- Comité Miss Tahiti Nui : 500 000FCFP (organisation des élections de Miss, année 2001) ;
- L'Association AHA TAU : 1 000 000FCFP (Aide complémentaire pour les manifestations en faveur de l'écrivain Mario Vargas Llosa)

pour la section d'INVESTISSEMENT

- L'Académie Marquisienne « TUHUNA EO ENATA » pour un montant de 2 300 000FCFP (Prise en charge des dépenses occasionnées par la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement en matériel).

C - VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES EN FAVEUR DU SCP :

Edition de tickets passeports à l'occasion de la 2^{ème} édition de la Fête du cinéma : 350 000 F CFP.

Convention portant sur une mission d'étude et de conseil pour la réorganisation du Musée de Tahiti et des Iles et du Musée Gauguin : 1 450 000 F CFP.

Site Internet de la culture, mission archéologique de Mme Stéphanie Jacquemot, travaux rédactionnels du site « Tahiti Héritage » : 3 000 000 F CFP.

Total général: 4 800 000 F CFP

La préparation et le suivi des dossiers de subvention et des demandes de transfert de crédits en relation avec les organes de contrôle ont constitué un des pôles principaux d'activité du service.

II - PRINCIPAUX PROJETS OU PERSPECTIVES POUR 2002

2.1. - OBJECTIFS

- * Assister le Ministère en charge de la culture, afin qu'il puisse mobiliser les crédits prévus pour l'ensemble du secteur culturel.
- * Relancer l'activité archéologique du Service de la Culture et du Patrimoine et redynamiser les agents en poste.
- * Réaliser l'inventaire détaillé de la réserve archéologique du Service de la Culture et du Patrimoine (dépôt de fouilles).
- * Achever les travaux d'aménagements et d'extension du bâtiment suite au transfert des agents du service de la culture à Punaauia dans les anciens locaux des départements de l'archéologie et des traditions du CPSH.
- * Poursuivre la mise à jour du site internet du Ministère de la Culture, pour la partie relative à la culture polynésienne, aux institutions culturelles, et aux programmes (www.culture.gov.pf) et des autres sites internet du Service de la Culture et du Patrimoine en cours de construction.
- * Formation au métier de « guide culturel ».
- * Un important travail doit être entrepris au niveau de la documentation. Un immense travail de recherche, de recueil puis de classement des données afférentes au patrimoine historique est à entreprendre.
- * Sauvegarde de 500 heures d'enregistrement sur cassettes sonores dans le cadre du Programme de Sauvetage du Patrimoine Ethnographique (PSPE) de Polynésie française. Le déparasitage, le nettoyage de ces cassettes et leur gravure sur support numérique (CD), avant leur transcription, s'impose pour permettre leur restitution aux communautés locales.
- * Poursuite du recensement des sites toponymiques et archéologiques grâce à la représentation territoriale du Service de la Culture et du Patrimoine (déconcentration administrative dans les archipels).
- * Evolution de l'informatisation des données disponibles au Service de la Culture et du Patrimoine (mise en place de bases de données documentaires patrimoniales, d'un serveur de fichiers, et d'un serveur WEB...)
- * Constitution de fonds documentaires à partir des archives disponibles en Océanie, Europe et dans le monde.

2.2. - MOYENS

- * Renforcer les compétences du Service de la culture et du patrimoine, en recrutant du personnel qualifié sur les postes de cadre vacants, avec un juriste pour la mise en place d'une réglementation adaptée pour la protection et la conservation du patrimoine culturel de la Polynésie française, favorisant ainsi leur mise en valeur.
- * Poursuivre la formation du personnel aux techniques archéologiques, ethnologiques, administratives et comptables ainsi qu'à l'usage de l'outil informatique et à la langue tahitienne.
- * Poursuivre l'équipement du service en matériel informatique, nécessaire pour les sites Internet en construction.
- * Mise en place de dispositifs pour empêcher l'exportation frauduleuse du patrimoine archéologique et culturel hors des frontières de la Polynésie française (négociation avec les autorités pour un contrôle sévère aux frontières).
- * Création d'un fichier des biens culturels, patrimoine de la Polynésie française.
- * Demande de reconnaissance et d'assermentation d'agents du Service de la culture et du patrimoine en qualité d'experts judiciaires, pour lutter contre la fuite de pièces maîtresses du patrimoine de Polynésie française.
- * Tendre vers l'information et la reconnaissance des missions du Service de la culture et du patrimoine auprès de la population et des organismes publics et privés, pour une collaboration accrue lors du lancement et du suivi des grands travaux par les services bâtisseurs.
- * Rénover l'ensemble du parc de véhicules de terrain réformés (4x4), pour assurer les missions d'intervention du service sur les sites archéologiques (plus aucun véhicule 4x4 en état de marche au 31/12/2001).

III - ORGANISATION DU SERVICE EN L'AN 2001

Le chef de service a animé l'équipe placée sous sa responsabilité avec l'apport de nouveaux collaborateurs. Une polyvalence des agents administratifs a permis le suivi de tous les dossiers en relation avec le ministère. Malgré plusieurs mouvements de personnels, qui ont rejoint d'autres structures par voie de mutation, et la difficulté de recruter de nouveaux effectifs en cours d'année, le service s'est efforcé de répondre à toutes les sollicitations dont il a fait l'objet tant de la part de sa tutelle que des administrés. En réalité, la défection d'agents pour raison de santé a particulièrement désorganisé le travail.

cf. document tiré à part (organigramme)

IV - PRINCIPAUX MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ENTITE ADMINISTRATIVE

4.1 - MOYENS HUMAINS

cf. document tiré à part (voir annexes 1/2 et 2/2)

4.2 - MOYENS MATERIELS

◆ SITUATION (annexe 4/1)

Le service de la culture et du patrimoine est situé à Punaauia depuis le 1^{er} janvier 2001. Il se trouve près du Musée de Tahiti et des Iles. Il est placé sous la tutelle de Madame Louise PELTZER, ministre en charge de la culture depuis le 9 juin 1998.

◆ COMPOSITION DES BUREAUX (annexe 4/1)

Le service de la culture et du patrimoine comprend une dizaine de bureaux au premier étage, une grande salle de réunion, deux salles techniques, une salle d'archives, une réserve archéologique, un laboratoire de chimie, une salle d'archives, une cuisine et des commodités, un studio pour l'accueil des missionnaires au rez de chaussée, et des salles de stockage avec parking couvert au sous-sol/rez de jardin. La superficie de l'ensemble est de 1270 mètres carrés hors jardins (sous sol : 350 m² ; rez de chaussée : 460 m² ; étage : 460 m²).

◆ PARC VEHICULE (annexe 5)

Au 31 décembre 2001, le service de la culture et du patrimoine dispose d'un scooter Piaggio, d'un véhicule de liaison twingo et d'un véhicule de service affecté à la Direction, une Renault mégane. Tous les véhicules tout terrain (4x4), au nombre de 4 – de marque TOYOTA - sont hors d'usage en raison de leur vétusté.

4.3 - RESSOURCES FINANCIERES

A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

cf. document tiré à part (voir annexe 3/1)

B – VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES

cf. document tiré à part (voir annexe 3/1)

C- DEPENSES D'INTERVENTIONS - Sous/chapitre 94410
(Autres interventions - Secteur Culture)

D - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

cf. document tiré à part (voir annexe 3/1)